Conseillers en exercice : 27 Présents: 25 Procurations:

Référence de la délibération : 01-CM-2023-001 Date de convocation du CM: 18/01/2023

DÉPARTEMENT **CALVADOS** ARRONDISSEMENT CAEN CANTON

TROARN

Envoyé en préfecture le 27/01/2023 Reçu en préfecture le 27/01/2023 Publié le



ID: 014-211407127-20230124-2023001-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24/01/2023

DÉLIBÉRATION SÉANCE DU 24/01/2023

01-CM-2023-001 - Ouverture des crédits anticipés en investissement

Vu l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales.

Considérant les dispositions de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant le Maire, sur autorisation du Conseil Municipal, d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et crédits reportés. Les crédits consommés correspondants sont alors inscrits au budget lors de son adoption,

Considérant la nécessité d'assurer le bon fonctionnement des services et la poursuite de l'action de la collectivité dans l'attente du vote du budget principal pour l'année 2023,

Considérant la possibilité donnée au Conseil Municipal d'autoriser le maire à ouvrir, dès à présent, des crédits d'investissement au Budget Principal 2023 pour répondre aux besoins des projets en cours,

Considérant que le montant budgétisé en 2022 hors crédits afférents au remboursement de la dette et crédits reportés s'élevait à 142 609 € (se décomposant comme suit : Chapitre 20 : 20 000 € et Chapitre 21: 122 609 €),

Vu l'avis favorable de la commission Finances, Personnel et administration Générale, du 10 janvier 2023.

Il est proposé au Conseil d'autoriser les dépenses préalables à hauteur de 25% du montant budgétisé soit 35 651 € répartis comme suit :

		BP 2022	25% de crédit autorisé 2023
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations)	20 000	5 000
2031	Frais d'études	20 000	5 000
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	122 609	30 652
2111	Terrains nus	0	0
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	0	0
21312	Bâtiments scolaires	35 715	8 929
21318	Autres bâtiments publics	0	0
2183	Matériel de bureau et informatique	56 050	14 013
2184	Mobilier	13 400	3 350
2188	Autres immobilisations corporelles	17 440	4 360
	TOTAL Immobilisation incorporelles et corporelles (sauf opérations)	142 609	35 652

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur de ce dossier, Après en avoir délibéré.

Le Conseil Municipal, par 27 voix exprimées, 21 pour et 6 abstentions (M. Lemarchand pour luimême et pour M. Masson, MM. Thomas et Marie, Mmes Demoy et Loisell.

Envoyé en préfecture le 27/01/2023

Reçu en préfecture le 27/01/2023

Publié le

ID: 014-211407127-20230124-2023001-DE

Article 1:

AUTORISE, Monsieur le Maire ou son représentant, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Article 2:

Ampliation de la présente délibération sera adressée à :

- Monsieur le Préfet,
- Madame la Trésorière.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa publication le et sa transmission au contrôle de légalité le.
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Maire,

Christian LE BAS